

des étrangers a aussi exercé une influence considérable sur le progrès de la recherche industrielle. Les filiales canadiennes de sociétés étrangères avaient à leur disposition les résultats des recherches et des perfectionnements des sociétés-mères, et les sociétés canadiennes n'étaient pas tellement portées à établir leurs propres laboratoires ou à mettre au point des produits conçus spécialement pour le marché canadien. Cependant, l'industrie canadienne en général est présentement en train d'étendre, sur une grande échelle, ses services de recherches et prend de plus en plus conscience des avantages qu'elle peut en retirer.

Il n'y a, au Canada, aucun grand institut commercial de recherches, bien que plusieurs laboratoires soient disponibles pour la consultation, les essais et le travail expérimental du côté de la technologie et du génie. Il n'y a pas non plus tellement d'instituts bénévoles de recherches. L'*Ontario Research Foundation* est le plus important du genre au Canada. C'est un institut indépendant qui s'occupe de la recherche et de la mise au point à forfait pour le compte de fabricants, de ministères gouvernementaux et pour son propre compte. Bien que cet institut ait été financé à ses débuts par une dotation souscrite en partie par l'industrie et en partie par le gouvernement, ses revenus courants proviennent surtout de recherches commanditées. Le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique fonctionne de la même façon. La recherche en collaboration que font les associations de recherches constitue aussi un facteur secondaire de l'activité canadienne en matière de recherches. L'Institut de recherches sur les pâtes et papiers (voir le chapitre traitant des forêts) est le seul exemple d'une association importante de recherches. Les fonds de cet Institut proviennent de l'industrie, mais dès ses débuts, il représente une initiative collective du gouvernement fédéral, de l'Université McGill, et de l'industrie des pâtes et papiers. Pendant plusieurs années, le gouvernement fédéral lui a versé une subvention qui a été remplacée en 1956 par la construction d'un laboratoire pourvu de l'équipement nécessaire. Le gouvernement fédéral est en voie de construire, au coût de 3 millions, un agrandissement à ce laboratoire afin de pouvoir répondre à la demande croissante de l'industrie des pâtes et papiers en matière de recherches plus poussées et diversifiées essentielles au maintien de la position de cette industrie sur le marché mondial.

Il y a donc trois principaux secteurs de recherches au Canada: les recherches effectuées par les gouvernements, les recherches effectuées dans les universités et celles qui sont faites dans l'industrie. On étudie ces trois éléments en détail dans les sections et sous-sections qui suivent.

Mécanisme de la politique fédérale en matière de sciences.—Dans la sphère fédérale, c'est le Cabinet qui constitue la plus haute autorité du côté de la politique en matière de sciences. Pour exercer cette autorité on a établi par la loi sur le conseil national de recherches (S.R.C. 1952, chap. 239, modifié) un comité du Cabinet appelé Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Ce Comité se compose des ministres du Cabinet dont les ministères comportent certaines responsabilités d'ordre scientifique et de certains autres ministres que touchent indirectement les affaires scientifiques. Les ministères et organismes exécutifs informent le Comité du Conseil privé des aspects scientifiques de leurs propres responsabilités ainsi que de l'organisation et du soutien de la recherche nécessaires à cet égard. D'autre part, le Conseil national de recherches conseille le Comité sur la politique générale à suivre en matière de sciences, particulièrement en ce qui concerne les recherches dans les universités et dans l'industrie ainsi que dans des domaines qui n'appartiennent pas strictement aux ministères et organismes exécutifs.

En 1949, le Comité du Conseil privé a élargi la structure de son système consultatif en ajoutant un Comité consultatif de fonctionnaires supérieurs dont il pourrait demander l'avis sur la formulation et l'application de la politique du gouvernement en matière de sciences. Ainsi le Comité comporte maintenant deux organismes consultatifs: le Conseil national de recherches et le Comité consultatif susmentionné. Étant composé